

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maires de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

\$3,000,000 PAYÉS AU FONDS D'HALIFAX.

Le paiement de \$3,000,000, comme contribution finale du gouvernement du Canada à la Commission des secours d'Halifax, a été autorisé par un arrêté en conseil passé le 12 mai courant, comme suit:

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport, daté le 2 mai 1919, de l'honorable sir Thomas White, premier ministre intérimaire, concernant divers rapports de la Commission des secours d'Halifax, à l'effet que le président de la Commission s'est présenté devant le comité en mai dernier, soumettant le rapport de la Commission au sujet de ses travaux jusqu'à cette date, et que des rapports subséquents, datés le 1er et le 18 novembre 1918, respectivement, ont été soumis, tous étant ci-annexés.

Le ministre fait remarquer que le président de la Commission s'est présenté devant le comité, le 18 novembre 1918, pour donner d'autres renseignements et qu'il a soumis un état par écrit à date du 31 janvier 1919, donnant une récapitulation de réclamations impayées, autres que pour maisons d'habitation et leur contenu, lequel état est ci-annexé.

Il attire l'attention au paragraphe 4 du rapport du 1er novembre 1919, où il est déclaré qu'il faudrait un montant de plus de \$6,000,000 pour compenser toutes les pertes matérielles directes encore en suspens causées par le désastre, sur la base de réclamations reçues, dont quelques-unes sont sujettes à investigation ultérieure, et que depuis cette date une autre somme de \$3,000,000 a été mise à la disposition de la Commission.

Le ministre recommande que, sans se départir du principe jusqu'ici posé et sans reconnaître aucune responsabilité, et sous le régime de la loi des mesures de guerre de 1914, un autre montant de \$3,000,000 soit mis à la disposition de la Commission des secours d'Halifax, comme contribution au paiement final par le gouvernement du Canada au fonds de secours de la Commission.

Le comité a agréé la recommandation ci-dessus et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

RECENSEMENT DU BOIS À PÂTE AU CANADA, INDIQUANT LES ESPÈCES DE BOIS.—1916 ET 1917.

Espèces de bois.	Nombre de firmes fais. des rapp.	Quantité.		Distribution %	Valeur totale.	Valeur moyenne par corde.	
		1917.	1916.			1917.	1916.
	No.	Cordes.	Cordes.	%	\$	\$ c.	\$ c.
Total	73	1,764,912	2,104,334	100.0	18,817,483	7.42	8.94
Epinette.....	41	1,203,557	1,678,650	70.7	14,711,131	7.66	8.76
Pin-baumier.....	18	433,154	309,515	14.7	3,040,396	7.31	9.82
Pruche.....	7	82,307	101,321	4.8	950,175	6.88	9.73
Epinette rouge.....	1	—	5,785	0.3	39,132	—	6.76
Peuplier.....	4	6,177	5,168	0.2	43,647	6.76	8.54
Pin.....	1	39,717	2,850	0.1	25,650	4.85	9.00
Cèdre.....	1	—	1,038	*	7,352	—	7.08

HOMESTEADS DÉTENUS PAR DES ÉTRANGERS EN DÉFAUT

Ils seront sous peu à la disposition des soldats de retour qui veulent s'établir.

Les agents des terres fédérales doivent faire bientôt un relevé des terres détenues par des étrangers et autres sous le régime d'inscription de homestead, afin de vérifier si tous les droits ont été dûment acquittés; l'intention est d'annuler les titres de ceux qui sont en défaut afin de pouvoir ouvrir ces terres aux soldats de retour qui désireraient aller s'y établir, d'après un rapport récent publié par la Commission d'établissement des soldats.

Ces nouvelles mesures sont le résultat de conférences tenues entre le département de l'Intérieur et ladite Commission. On a aussi décidé de faire un relevé des terres détenues en réserves temporaires qui pourraient être aujourd'hui discontinuées.

La Commission d'établissement des soldats doit s'occuper immédiatement d'obtenir la coopération des municipalités afin d'avoir de sources locales toute l'information voulue concernant les terres de la catégorie mentionnée. Dès qu'ils auront reçu une déclaration d'un fonctionnaire de la Commission, corroborée par deux voisins, ou du secrétaire-trésorier de la municipalité, corroborée par un voisin instruit des faits, appuyant la prétention que les droits sont en défaut, les agents des terres fédérales institueront sur ce des procédures en annulation. Si l'intimé oppose une défense, l'agent fera une enquête. Les terres dont l'inscription est ainsi annulée seront ouvertes aux soldats seulement.

Opérations des compagnies de messageries.

Le nombre total de milles couverts par l'exploitation des neuf compagnies de messageries—cinq canadiennes et quatre américaines—faisant affaires au Canada, est de 43,069, d'après le rapport du Bureau fédéral des statistiques publié dans l'annuaire du Canada pour 1918. Les recettes brutes des opérations ont été de \$16,836,874 en 1917, comparées à \$12,860,629 en 1916, soit une augmentation de \$3,975,745. Si l'on en déduit \$8,052,606 pour privilèges de messagerie—c'est-à-dire le montant payé aux chemins de fer, bateaux à vapeur et lignes de diligences pour le transport des effets—il reste pour l'année un revenu de \$8,783,768. Les frais d'exploitation en 1917 se sont élevés à \$7,687,656, contre \$5,794,517 en 1916, et le revenu net à \$1,096,112, comparé à \$979,713 en 1916.

REMERCIEMENTS AU CAPIT. CARPENTER, C.V.

Le gouvernement exprime à l'amirauté son appréciation du travail fait au Canada par cet officier.

Par un arrêté en conseil passé le 19 mai, le gouvernement offre des remerciements au capitaine Alfred F. B. Carpenter, C.V., M.R., pour son travail précieux à donner des informations précises sur l'œuvre de la marine britannique au Canada. Cet arrêté se lit ainsi:

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport du 7 mai 1919, du secrétaire d'Etat intérimaire des affaires extérieures, représentant que le capitaine Alfred F. B. Carpenter, C.V., M.R., auquel l'amirauté avait gracieusement accordé une extension de congé pour lui permettre de donner une série de conférences pour aider l'œuvre de propagande navale au Canada, a complété sa tournée et est sur le point de retourner à son poste.

Le ministre est d'avis que cette tournée a été des plus fructueuses en ce qu'une information directe du travail de la flotte britannique et de la marine marchande a été si bien disséminée.

Sur la recommandation du secrétaire d'Etat intérimaire, le comité avise qu'il plaise à Votre Excellence de transmettre au conseil de l'amirauté une expression des remerciements du gouvernement du Canada, pour le travail précieux accompli en ce pays par le capitaine Carpenter dont les services ont été hautement appréciés.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

DENSITÉ COMPARÉE DE LA POPULATION.

La densité moyenne de la population du Dominion est de 1.93 personne par mille carré, calculée d'après une superficie totale de 3,729,665 milles carrés. Comparativement, la densité par mille carré des Etats-Unis est de 30.69; celle de la République Argentine, 5.99; d'Australie, 1.53; de la Nouvelle-Zélande, 9.63; et de Terre-Neuve, 1.47; L'Ile-du-Prince-Edouard a une densité de 42.21; la Nouvelle-Ecosse, de 22.98; le Nouveau-Brunswick de 12.61; Ontario, de 9.67; le Manitoba, de 6.18; et Québec, de 5.69. Les trois autres provinces—Saskatchewan, Alberta et Colombie-Anglaise—ont moins de 2 par mille carré, d'après l'Annuaire du Canada pour 1918, récemment publié par le statisticien fédéral.

PÂTURAGES POUR VACHES LAITIÈRES

Un avis aux cultivateurs dans le but de maintenir la production.

Il est à peu près temps pour le cultivateur de songer à ce qu'il devra faire pour trouver le pâturage pour ses vaches laitières durant la saison de sécheresse prochaine, car il n'y a rien qui nous garantisse que le temps pluvieux actuel se continuera. De plus, c'est un fait bien connu qu'il est difficile de remettre les vaches à donner leur production maximum de lait si on leur a permis de baisser faute de nourriture supplémentaire fournie à temps.

Un avis des fermes expérimentales, publié par le ministère de l'Agriculture, dit à ce sujet:—

Le cultivateur qui a en mains un surplus de fourrage pour durer tout l'été n'a pas de problème à résoudre, car on ne saurait trouver de meilleure nourriture ni de plus économique. Malheureusement, vu la faible récolte et le mauvais temps de l'année dernière, très peu d'entre eux auront ce surplus de fourrage, mais cela ne devrait pas les empêcher de tout préparer pour en cultiver davantage cette année afin d'en avoir un surplus l'année prochaine.

Des récoltes annuelles qu'on peut cultiver, et servir vertes, remplaçant par là l'ensilage, une des meilleures, peut-être, est un mélange de pois, 1 partie, et d'avoine, 1½ partie, semé à la proportion de 2½ boisseaux par acre. Ceci pourrait être amélioré en y ajoutant des vesces, si l'on peut s'en procurer des graines et que celles-ci ne soient pas trop dispendieuses. On devrait utiliser à cette fin un petit terrain auprès de la grange, en semant une bande aussitôt que possible, et une autre trois semaines plus tard, afin d'avoir du fourrage vert en tout temps. Du trèfle rouge semé à raison de 10 livres par acre, en sus des semences ci-dessus, fournirait du fourrage vert pour l'année suivante. Deux ou trois semaines après la seconde semence d'avoine, il serait bon de semer du mil commun. C'est une récolte de temps chaud qui serait prête à servir après l'épuisement de l'avoine. Une bande de blé à fourrage hâtif viendrait alors à souhait et pourrait nourrir les vaches jusqu'à la saison du regain, du blé tardif et du fourrage d'écurie.

Si on le désire, le plan ci-dessus pourrait être développé en semant du seigle d'automne à l'endroit où la première récolte d'avoine a été enlevée. Ceci fournirait la forme la plus hâtive de fourrage vert pour le printemps suivant, qui serait alors suivie des trèfles, pois, avoine, blé, etc., précités, le blé étant semé où le seigle a été récolté, développant ainsi un système de double récolte en assolement régulier. Il serait nécessaire, va sans dire, d'engraisser fréquemment un tel champ.

Dans certains cas, un système de ce genre exigerait trop de labeur; alors, probablement, une récolte annuelle de pâturage atteindrait les fins en vue. Ceci peut être obtenu en semant trois boisseaux par acre d'un mélange de blé, d'avoine et d'orge en parties égales. Il faudrait les semer d'au moins bonne heure que possible et faire paître les vaches dès que le pâturage a atteint six pouces. Si le terrain est assez grand, les vaches pourraient y paître en tout temps, mais s'il ne l'est pas suffisamment, on ne doit les y laisser qu'une heure ou deux, le matin et le soir. Elles devraient en être complètement éloignées quand le champ est très mouillé. On ne devrait pas laisser le grain mûrir, car la croissance cesserait aussitôt et tout serait perdu.

Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a acheté près de Courtenay, C.-B., 14,000 acres de terre qu'on est à subdiviser dans le but de les céder à des soldats de retour, sous la direction de la Commission d'établissement des terres.

Pendant la période finissant le 29 avril, il y a eu dans les provinces des prairies, 195 inscriptions de homesteads contre 141 pour l'année précédente. Les inscriptions de cette année comprennent 56 concessions à des soldats-colons.